

# Procès-verbal de la séance de Conseil Municipal réuni en session publique ordinaire

**Le 03 AVRIL 2025 à 18 heures 00**

**Sous la présidence de Monsieur JOLY Pierre, 1<sup>er</sup> adjoint**

**Etaient présents : Mmes BARNAY, LOYRE, MARTIN Messieurs CHEVALIER, JOLY, TESTARD, LAMOUR**

**Etaient absents : Messieurs PISSELOUP, BEUCARNOT, RICHARD, BRIET et ZBROZINSKI**

**Après avoir procédé à l'appel des conseillers et constaté la validité de la séance, Monsieur JOLY ouvre la séance et demande la désignation du secrétaire de séance**

**Madame BARNAY est désignée secrétaire de cette séance**

## **VALIDATION DU PROCES-VERBAL de la dernière séance**

**Monsieur JOLY : Avez-vous des observations sur le PV de la dernière réunion du conseil municipal ? aucune remarque, procès-verbal approuvé.**

## **DELIBERATIONS**

### **1/ Vote des taxes 2025**

Monsieur JOLY propose au vote les taux des taxes 2025, discutées à la séance précédente.

Le conseil municipal décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 13.90%

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.20 % - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.52 %

Le conseil accepte cette légère évolution de taux nécessaire à l'équilibre des finances communales à 6 voix POUR et 1 voix CONTRE

### **2/ Vote des budgets 2025**

Monsieur JOLY fait la présentation sous forme de diaporama des équilibres budgétaires avec le détail des dépenses et recettes inscrites en fonctionnement et la liste des investissements projetés en 2025 avec les demandes de subventions potentielles inscrites en recettes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, APPROUVE , à l'unanimité, les budgets primitif 2025 présentés ci-dessous :

### **BP COMMUNE 2025**

|                | DEPENSES<br>(en €) | RECETTES<br>(en €) |
|----------------|--------------------|--------------------|
| Fonctionnement | 815 670.84         | 815 670.84         |
| Investissement | 155 159.35         | 155 159.35         |
| Total          | 970 830.19         | 970 830.19         |

PV séance du 03.04.2025

### **BP COMMERCE 2025**

|                | DEPENSES<br>(en €) | RECETTES<br>(en €) |
|----------------|--------------------|--------------------|
| Fonctionnement | 19 025.61          | 19 025.61          |
| Investissement | 32 071.15          | 32 071.15          |
| Total          | 51 096.76          | 51 096.76          |

### **BP ROSE DES VENTS 2025**

|                | DEPENSES<br>(en €) | RECETTES<br>(en €) |
|----------------|--------------------|--------------------|
| Fonctionnement | 12 593.09          | 12 593.09          |
| Investissement | 0                  | 0                  |
| Total          | 12 593.09          | 12 593.09          |

#### **3/ Mouvement de personnel**

Monsieur JOLY rappelle le contrat conclu avec Mme JOLY Christelle en date du 01.07.2024 jusqu'au 31.08.2025 pour assurer le poste d'agent d'accueil à l'agence postale.

Mme JOLY a été recrutée pour palier le remplacement à l'agence postale et assure aussi les missions de surveillance périscolaire le midi depuis le passage à deux services de restauration

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, ouvre le poste d'agent technique polyvalent à hauteur de 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 ( remplace le poste de Mme NGUYEN à 29/35eme) et acte la nomination de cet agent, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

#### **4/ Subventions aux associations**

Le Conseil municipal examine en séance les demandes de subventions des associations pour l'année 2025.

Madame BARNAY et Monsieur TESTARD faisant partie d'associations concernées ne prennent pas part au vote.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de l'attribution des subventions aux associations pour 2025 comme suit :

| ASSOCIATIONS                                                                 | Subvention 2025    |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| St Symp'Animation                                                            | 600 €              |
| Les Amis des Ecoles                                                          | 120 €              |
| Chasseurs de la Côte                                                         | 250 €              |
| Syndicat des Chevaux de Traits                                               | 200 €              |
| Club du Renouveau                                                            | 120 €              |
| Interlude                                                                    | 100 €              |
| ST SYMP EN FOLIE                                                             | Délibération prise |
| Paroisse de l'Epiphanie                                                      | 50 €               |
| AFM-TELETHON                                                                 | 70 €               |
| DDEN                                                                         | 63 €               |
| Académie Bourdon                                                             | 60 €               |
| ONaCVG<br>(Office National des Anciens Combattants et<br>victimes de guerre) | 50 €               |
| Creusot vélo Sport                                                           | 200 €              |

#### Questions diverses :

- Travaux bibliothèque : le projet de l'architecte n'est pas réalisable financièrement. Il faut revoir le projet.
- Ouverture boulangerie : retardée par des problèmes d'ouvertures des accès électricité et gaz. Le boulanger annonce un délai supplémentaire de 8 jours environ.

Monsieur JOLY demande si d'autres questions sont à discuter, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Le Conseil Municipal donne acte au Maire pour diverses communications prises en séance.

Vu par Nous, Jean PISSELOUP, Maire de la Commune de ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE, pour être publié le ..... à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1844.

Fait à St-Symphorien de Marmagne le 04.04.2025

Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Pierre JOLY



La secrétaire de séance  
Béatrice BARNAY

PV séance du 03.04.2025